



Charte des Bénévoles

Microcrédit Solidaire Suisse, Fondation à but non lucratif et reconnue de pure utilité publique, promeut l'intégration sociale en finançant des projets tenus à l'écart du système bancaire traditionnel. Elle favorise dans ce sens toute initiative créatrice et innovatrice respectueuse de la dignité de l'Homme et de son environnement.

Dans le cadre d'une économie solidaire, son objectif est de permettre la création et le démarrage de très petites entreprises grâce à des microcrédits n'excédant pas CHF 30'000.-.

Les Bénévoles

Conscients des buts de la Fondation, les Bénévoles s'engagent vis-à-vis des demandeurs et bénéficiaires de microcrédit à :

- évaluer lucidement et de manière impartiale la faisabilité et la viabilité d'un projet sur la base du dossier de candidature et d'entretiens avec le demandeur;
- soutenir, si nécessaire, le demandeur dans la préparation de sa demande;
- rendre rapport auprès de la commission ad hoc et mettre en lumière de façon objective les forces et faiblesses de la demande; assortir cette analyse d'une proposition vis-à-vis du demandeur;
- témoigner aux demandeurs et bénéficiaires, par un service professionnel et personnalisé, du soutien de la Fondation et de l'importance qu'elle accorde au succès de leur projet.

Vis-à-vis de la Fondation, les Bénévoles s'engagent à :

- accepter les principes de la Fondation, ses valeurs et à se conformer à ses objectifs;
- rendre rapport afin de permettre le suivi des dossiers par la Fondation;
- respecter le principe de la confidentialité dans l'exercice de leur fonction;
- ne pas abandonner un accompagnement en cours sauf cas de force majeure et en ayant au préalable informé la Fondation;
- ne pas utiliser leur activité au sein de la Fondation à des fins personnelles;
- annoncer leur départ au moins deux mois à l'avance afin de permettre à la Fondation d'organiser le suivi des dossiers.

La Fondation

De son côté, la Fondation s'engage vis-à-vis de ses Bénévoles à :

- les accueillir et les considérer comme des collaborateurs à part entière;
- leur donner une information claire sur la Fondation, sa mission, ses objectifs et son fonctionnement;
- leur fournir un cahier des charges décrivant les activités et les compétences requises;
- leur assurer une information et formation de base utiles à l'exercice de leur activité;
- respecter leur droit de refuser un accompagnement;
- leur rembourser les frais engagés dans le cadre des activités confiées;
- en cas de séparation, prévoir un certificat attestant leur engagement bénévole.

Par leur signature, les soussignés déclarent adhérer à la présente Charte :

Le/la Bénévole (nom, prénom)

Lieu et date Signature

Microcrédit Solidaire Suisse
FONDATION GEORGES AEGLER POUR LA CREATION D'ENTREPRISES

Lieu et date Signature

Microcrédit Solidaire Suisse
ms@microcredit-solidaire.ch
www.microcredit-solidaire.ch

Fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises
Pré-du-Marché 23 CH-1004 Lausanne
T 021 646 94 93 F 021 646 94 96